

“On peut se relever de tout le reste ; on ne se relève jamais du sacrifice des principes.” Mgr Freppel

Déclaration du XXII<sup>e</sup> Chapitre Général

le 26 juillet 2015, fête de sainte Anne

## L'Ordre et la Fraternité Saint-Pie X

Ces dernières années, les supérieurs de la FSSPX ont vainement tenté d'obtenir l'alignement de l'Ordre sur leur nouvelle politique romaine exprimée dans la Déclaration doctrinale du 15 avril 2012 et dans la Déclaration du Chapitre Général du 14 juillet 2012. Celle-ci envisage une « normalisation canonique » sous six conditions, sans attendre ni un accord doctrinal, ni la conversion de Rome, que Mgr Lefebvre considérait comme un indispensable préalable : « C'est donc un devoir strict pour tout prêtre voulant demeurer catholique de se séparer de cette Eglise conciliaire, tant qu'elle ne retrouvera pas la tradition du Magistère de l'Eglise et de la foi catholique », écrit-il dans son *Itinéraire spirituel*.

Notre Règle précise que le chevalier « sert la Foi par tous les moyens en son pouvoir, jusqu'en ses ultimes conséquences et ses plus rigoureuses applications » et qu'il « défend la Sainte Église jusqu'au sang », tandis que nos Constitutions ajoutent : « attendant dans la sainte espérance le jour béni où il pourra se soumettre à toutes les directives [...] de Rome enfin libérée de la délétère influence des hérésies modernistes », tout comme Mgr Lefebvre indique dans sa Déclaration de 1974 : « en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle ».

Par ailleurs, aucune des conditions énoncées par le Chapitre de 2012 n'exclut spécifiquement le serment-profession de foi du cardinal Ratzinger, que le Supérieur Général a lui-même déjà implicitement accepté en note de sa Déclaration doctrinale et que, depuis quinze ans, le Vatican exige comme condition inséparable de toute reconnaissance canonique. Or les chevaliers de Notre-Dame, qui ont fait devant les Saints Autels la Profession de Foi tridentine et le Serment anti-moderniste, estiment en conscience, à la suite de Mgr Lefebvre,<sup>1</sup> qu'il leur est moralement impossible de souscrire à ce serment postconciliaire et en conséquence de se lier à des clercs qui seraient disposés à l'adopter.

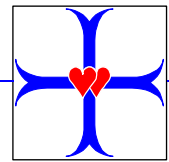
Notre fermeté sur les principes a déplu : des chantages et des sanctions ont été exercés afin de nous faire plier. Le 13 octobre, puis le 29 novembre 2012, il nous a été demandé de changer nos Constitutions, qui font nôtre la Déclaration de 1974 de Mgr Lefebvre, sous prétexte qu'il n'y aurait plus besoin d'attendre la conversion de Rome.

Le 15 juillet 2013 à Suresnes, le Supérieur Général, par représentants interposés, a tenté de nous convaincre que nous devons avoir, non pas un Evêque Protecteur – Mgr de Galarreta l'était depuis 1996 – mais un Supérieur ecclésiastique, qui aurait le pouvoir de casser les décisions prises par la hiérarchie de l'Ordre. C'était aller contre l'insistance de Mgr Lefebvre sur l'absence de juridiction directe des évêques consacrés par lui et contre la liberté de tout un chacun de faire « appel au ministère du clergé resté fidèle » en cas de nécessité.<sup>2</sup> Nous avons poliment décliné cette offre.

Le 2 septembre 2013, le Prieur de Manille proposait de son côté à notre Visiteur pour les Philippines d'ignorer le Magistère de l'Ordre et de faire allégeance directement au District d'Asie : celui-ci répondait alors fièrement que ce n'était pas par lui que la division surviendrait dans l'Ordre. Et, le 11

<sup>1</sup> Cf. *Fidélité*, n° 70, p.13 ; n° 73, p.120 ; n° 76, p.11 ; n° 79, p.4-5 ; n° 222, p.92.

<sup>2</sup> « Un certain nombre d'entre vous ont eu ces dernières années fréquemment recours à Mgr Lefebvre comme à une autorité de suppléance. A vrai dire, il fut davantage Père, conseiller, et ami qu'autorité dans le sens juridique. [...] C'est dans un esprit de service que Mgr Fellay exercera cet office, non pas en tant que membre de la Fraternité Saint Pie X, mais comme évêque catholique. Chaque communauté est absolument libre de s'adresser, ou non, à lui. Ni lui, ni la Fraternité n'ont la moindre intention de mettre la main sur les autres communautés de quelque façon que ce soit. » (Lettre circulaire de Monsieur l'abbé Schmidberger, alors Supérieur Général, aux différents monastères et couvents de la Tradition le 27 mai 1991, c'est-à-dire deux mois seulement après la mort de Monseigneur)



février 2014, comme nous n'avions pas accepté de le prendre comme « supérieur ecclésiastique » local, et à la suite d'accusations de Menzingen, le Supérieur du District d'Asie nous demandait de ne plus nous réunir dans ses prieurés et chapelles.<sup>3</sup>

Enfin, le 18 septembre 2014, Monsieur l'abbé Bouchacourt, Supérieur du District de France écrivait au Maître : « Compte tenu des positions publiques que vous avez prises, en tant que Maître de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame, donnant votre soutien aux prêtres dissidents de la Fraternité, qui ont suivi Monseigneur Williamson, la Maison Générale, avec raison, me demande de vous informer qu'aucun Chevalier ne pourra participer en uniforme à ce pèlerinage ». Il s'agissait du pèlerinage de Lourdes auquel nos chevaliers avaient été officiellement invités à servir pendant seize ans. Quant aux supposées « positions publiques » prises « en tant que Maître de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame », pas plus le Supérieur du District de France que le Supérieur Général, dans ses courriers ultérieurs, n'ont été capables de les produire.

Lors d'une nouvelle rencontre à Suresnes le 13 janvier 2015, nous avons proposé qu'un prêtre soit chargé des relations avec l'Ordre pour ce district, mais cela n'a pas été retenu. En revanche, le Supérieur du District de France nous annonçait : « Je vous enverrai une Déclaration – ce sera **mon** texte – et **vous** signerez ». Par cette Déclaration, nous aurions dû nous engager à ne jamais critiquer dans nos réunions et correspondances les nouvelles orientations des supérieurs de la Fraternité, et à n'assister, même à titre privé, qu'aux Messes de prêtres approuvés par lui. Ces deux engagements auraient constitué autant d'amendements à nos Constitutions qui, avec l'approbation donnée le 22 septembre 1995 par la Commission canonique de la FSSPX, nous font un devoir d'attendre la conversion de Rome et nous laissent la liberté de nous adresser à tout le « clergé resté fidèle ».

Devant notre *non possumus* répondant à cet abus de pouvoir, M. l'abbé Bouchacourt nous signifiait, par lettre du 26 mai 2015, qu'il suspendait « le soutien du District de France de la FSSPX aux Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame » et annonçait qu'il avait « demandé à ce que des laïcs s'organisent pour fonder une nouvelle structure », qui permettrait aux chevaliers, qui ne seraient pas d'accord avec leurs supérieurs, « de suivre le même idéal ». Le 4 juin, il confirmait cette double décision dans une télécopie adressée aux prieurés et à certaines communautés religieuses.

A l'école de saint Pie X, les chevaliers de Notre-Dame savent que les pires ennemis de l'Eglise sont cachés en son propre sein.<sup>4</sup> Ils resteront donc fidèles à leurs Constitutions et à la Déclaration de 1974 de Mgr Lefebvre, comme à la Profession de Foi tridentine et au Serment anti-moderniste, sans prendre d'autre parti que celui de la Tradition catholique, poursuivant à temps et à contretemps le bon combat de la Foi, tel qu'ils l'ont mené depuis soixante-dix ans et, avec le soutien de Mgr Lefebvre, dès 1969. Ils expriment ici leur très vive reconnaissance à tant de bons prêtres qui les ont soutenus et les soutiennent encore quotidiennement, et leur détermination de rester toujours à leur disposition.

Les chevaliers de Notre-Dame réunis à Salérans pour leur XXII<sup>e</sup> Chapitre Général,  
et le LXX<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de leur Ordre

<sup>3</sup> D'où un adoubement le 18 octobre 2014 dans le Sanctuaire national Notre-Dame la Navale de Manille, érigé en souvenir du « Lépante » hispano-philippin remporté contre les Protestants hollandais en 1646. L'adoubement du fr. Antonio Malaya avait en effet été refusé dans l'église de la FSSPX, où huit adoubements avaient eu lieu en 2010. Ce frère était pourtant celui qui avait ramené à la Tradition catholique Mgr Lazo (par la suite devenu Prélat de notre Ordre), et avait obtenu la consécration publique de plus d'une vingtaine de Provinces et d'Administrations, et même celle de l'Office de Première Dame des Philippines par la Première Dame elle-même dans cette église de la Fraternité.

<sup>4</sup> « Les artisans d'erreur, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Eglise, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement. [...] Ennemis de l'Eglise, certes ils le sont, et à dire qu'elle n'en n'a pas de pires, on ne s'écarte pas du vrai. » (Encyclique *Pascendi Dominici Gregis*, 1907)